

G.M.E./J.E.-26-10-85.-

RÉPUBLIQUE POPULAIRE DU CAMBODGE

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA RECRUTE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL
CIVIL DE L'ETAT

SECRET N° 16-23 du 27/3/85

portant inscription au tableau d'avancement, au titre de l'année 1984, des
Ingénieurs d'Agriculture, des cadres de
la catégorie A, hiérarchie I des Services
Techniques (Agriculture).

LE PREMIER MINISTRE,

(/ I S A S :

Vu la Constitution du 3 Juillet 1979 ;

Vu la Loi n° 075-84 du 7.12.84 portant ratification de
l'ordonnance n° 019-84 du 23.8.84 portant modification de
certaines dispositions de la constitution du 3.7.79 ;

Vu la Loi n° 15-82 du 3.12.82 portant statut général
des fonctionnaires ;

Vu l'arrêté n° 2087-82 du 21.8.82 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires ;

Vu le Décret n° 62-130-82 du 9.05.82 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires ;

Vu le Décret n° 62-197-82 du 5.07.82 fixant les caté-
gories et hiérarchies des cadres créés par la Loi 15-82 du
3.12.82 portant statut général des fonctionnaires ;

Vu le Décret n° 62-198-82 du 9.07.82 relatif à la
nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de
l'Etat ;

Vu le Décret n° 63-170-82 du 25.6.82 réglementant
l'avancement des fonctionnaires ;

Vu le Décret n° 74-147-82 du 23.12.74 abrogeant et rempla-
çant les dispositions du Décret n° 62-198-82 du 9.07.82 fixant
les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

Vu le Décret n° 80-630 du 27.12.80 portant déblocage
des avancements des agents de l'Etat ;

Vu le Décret n° 84-156 du 1.06.84 portant nomination
du Premier Ministre ;

Vu le Décret n° 84-143 du 7.12.84 portant nomination
des Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 85-143 du 17.12.85 portant organisation
des membres du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 85-143 du 17.12.85 portant organisation
des membres du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 85-143 du 17.12.85 déterminant le cir-
cuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avan-
cements et révisions des situations administratives des agents
de l'Etat ;

Vu le procès-verbal de la commission administrative
paritaire d'avancement en date du 17 avril 1985 ;

Vu le Décret n° 85-143 du 17.12.85 fixant le statut commun des
cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Techniques ;

D E C R E T :

.../...

Article 1er. - ~~Sont~~ ⁸ ~~inscrits~~ ^{inscrivent} au tableau d'avancement, au titre de l'année 1966, les Indigènes d'Agriculture des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Agriculture), dont les noms suivent.

Pour le 2^e échelon à 2 ans

- FEA (Daniel) ~~S. Ville~~

Pour le 3^e échelon à 2 ans

- BAUSIERA LUTHERIA (Cécques) ~~Dibessé~~
- BIDA (David) ~~ibessé~~
- FOUCHE (Edouard) ~~S. Ville~~
- DUCH (Robert-Venclain) ~~S. Ville~~
- KOUNGUE (Guy-Daniel) ~~ibessé~~
- FOUQUET-ROCHER (Gabriel) ~~ibessé~~

Article 2. - Le présent décret sera enregistré, publié au ~~JC~~ ^{JC} et communiqué partout où besoin sera. -

Par le Premier Ministre,

Brassaville, le 28 Mars 1966

Le Ministre du Travail, de l'Emploi,
de la Refonte de la Fonction Publi-
que et de la Prévoyance Sociale,

- Bernard COLE MATSECH. -

- Ange Edouard FOUNGUEI -

AMPLIATIONS :

- JCRFO.....	2
- SGG/EC.....	2
- DGFT/DG/CE.....	14
- DGE.....	2
- DCF.....	2
- DMEF.....	2
- SGNE.....	2
- DA.....	2
- DMEF/DGS.....	14
- Comupo.....	3
- Dirigiagri.....	3
- Stat/DGFC.....	14
- Intéressés.....	7.-